

Séance du 12 février 2015

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 6 février 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Juzan à Mme Durruty, Mme Aragon à M. Etcheto.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. Esmieu présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : MOYENS GENERAUX - Mise à disposition de contenants, transport et traitement de déchets communaux – Lancement de la consultation des entreprises et signature des marchés.

La ville de Bayonne confie à des entreprises spécialisées le transport et le traitement des déchets issus de l'activité de ses services. Dans ce cadre, ces prestataires mettent à sa disposition des bennes et contenants divers et prennent en charge le transport et le traitement ou le transfert desdits déchets.

Les contrats conclus avec ces prestataires sont des marchés à bons de commande avec minimum et maximum, d'une durée de quatre ans.

La décomposition en lots et leurs montants se présentent de la manière suivante :

Lot	Désignation (Quantités annuelles)	Montant en euros HT sur 4 ans	
		Minimum	Maximum
1	Mise à disposition de contenants, transport et traitement de déchets verts valorisables : - Déchets de taille, élagages et feuilles : 750 tonnes	80 000	200 000
2	Mise à disposition de contenants, transport et traitement d'autres déchets valorisables, principalement : - Déchets de balayage à cribler : 850 tonnes - Déblais routiers : 600 tonnes - Déchets de collecte des corbeilles à papiers : 600 tonnes - Bois en mélange : 110 tonnes - Cartons : 50 tonnes - Papiers : 30 tonnes	240 000	400 000
3	Mise à disposition de contenants, transport et traitement de déchets non valorisables : - Déchets ultimes de nettoyage à stocker : 350 tonnes	120 000	200 000
4	Mise à disposition de contenants, transport et traitement de déchets spéciaux : - Archives, Emballages souillés, Aérosols, peintures, filtres à huiles, huiles alimentaires, déchets de soins....	12 000	28 000
	TOTAL HT	452 000	828 000

Le montant maximum total des besoins de la Ville sur la durée totale du marché s'élève à 828 000,00 € HT.

Il est demandé au conseil municipal :

- sur la base du dossier de consultation des entreprises, d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation en la forme d'un appel d'offres ouvert à lots séparés pour une durée de 4 ans ;

- en cas d'appel d'offres infructueux et si la commission d'appel d'offres décidait de mettre en œuvre une procédure négociée dans les conditions prévues par l'article 59-III du code des marchés publics, à signer les marchés correspondants avec les prestataires retenus dans ce cadre ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement desdits marchés.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.